REÇU EN PREFECTURE
le 31/05/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240531-DM24092_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

Direction de la Commande Publique
Réf. SC/PA/LC/MB
Marché N° : 23050,1

24/092

DÉCISION DU MAIRE

Création d'un accueil de loisirs sans hébergement à Montgeron. Lot 1 : Terrassement, démolition, gros œuvre

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2123-1,

Vu la délibération n° 24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant la nécessité de passer un contrat pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement à Montgeron, lot 1 : Terrassement, démolition, gros œuvre,

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-12 2° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 22 décembre 2023 à 15h00, il a été constaté la réception de soixante-quinze (75) plis dont treize (13) plis pour le lot 1,

Considérant qu'après ouverture et analyse des offres, l'offre du candidat **MS BAT** a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement des offres,

D E C I D E

Article 1 : De signer avec le candidat **MS BAT** un contrat pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement à Montgeron, lot 1 : Terrassement, démolition, gros œuvre.

REÇU EN PREFECTURE
le 31/05/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240531-DM24092_CP-

Article 2 : Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (*date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi*). Il s'achève à l'issue de la réception (sans réserve) de l'ensemble des prestations essentielles au bon achèvement de l'opération y compris pendant le délai de garantie de parfait achèvement.

Article 3 : Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune et s'élèvent à un montant global et forfaitaire de 620 000,00 € H.T, soit 744 000,00 € T.T.C.

Article 4 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 31 MAI 2024

Sylvie CARILLON,

Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/